



**COMMUNE DE CHAINGY**

**COMPTE-RENDU**

**n° 03/ 2019**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 04 avril 2019**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal se réunit, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal le 04 Avril 2019, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DURAND, Maire.

**Sont présents :** Jean Pierre DURAND, Michel FAUGOUIN, Pierre ROCHE, Jocelyne GASCHAUD, Bruno CHESNEAU, Brice LEMAIRE, Clarisse CARL, Evelyne GODARD, Michel RADLO, Brigitte BOUBAULT, Albert GUILIANO, Catherine LECOINTE, Olivier ROUSSEAU, Pascaline DEVIGE, Olivier BEAUDET, Françoise BESANCON, Franck BOULAY, Christine FRAMBOISIER, Orlando LOUREIRO (arrivé à 21 h) Patrick COLLADANT.

**Absents excusés :** Cathy VICOGNE, Julie PELLEGRINI DE AQUINO, Laurent LAUBRET, Mercédès MULARD, Christophe RICHARD, Estelle MOREAU, Thierry GAUTHIER,

**Pouvoirs :** Laurent LAUBRET à Olivier ROUSSEAU, Mercédès MULARD à Clarisse CARL, Christophe RICHARD à Pierre ROCHE, Estelle MOREAU à Jean Pierre DURAND, Thierry GAUTHIER à Olivier BEAUDET.

Jocelyne GASCHAUD est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à Vingt Heures et Trente Minutes (20h30).

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité après la modification suivante :

- point 2019-17: subvention aux associations

Monsieur BOULAY précise que nous avons précédemment évoqué de porter à la connaissance des associations les coûts induits par leur activité et qui restent cependant à la contribution de la commune. L'objet étant d'avoir une démarche pédagogique et informative.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2019 est approuvé à l'unanimité après les modifications suivantes :

- Point 2019-13 : Monsieur ROCHE souhaite apporter une modification au niveau du paragraphe suivant :

Concernant la dette de la Commune, M. ROCHE explique que la capacité d'auto-financement permettra de la rembourser en 4 ans, contrairement aux 8 ans habituellement nécessaires aux autres communes.

La dernière phrase est remplacée :

Concernant la dette de la Commune, M. ROCHE explique que la capacité d'auto-financement permettra de la rembourser en 4 ans, période inférieure à 8 ans qui est le seuil pour lequel une collectivité doit commencer à être vigilante au niveau de son endettement.

- Questions diverses – remerciements : M.GUILIANO souhaite apporter une modification au niveau du paragraphe suivant :

M. BOULAY souhaite préciser qu'il n'a rien contre les associations bien au contraire puisqu'il fait partie de quelques-unes d'entre elles, mais il insiste sur le fait de ne pas confondre association et bénévolat qui sont pour lui deux choses tout à fait différentes.

Ce paragraphe est modifié comme suit :

M. GUILIANO souhaite préciser qu'il n'a rien contre les associations bien au contraire puisqu'il fait partie de quelques-unes d'entre elles, mais il insiste sur le fait de ne pas confondre association et bénévolat qui sont pour lui deux choses tout à fait différentes. A trop utiliser de bénévoles, on fabrique des chômeurs.

**2019-17 : Fixation du taux des taxes directes locales**

Après le débat d'orientation budgétaire du 7 Mars 2019 et l'examen du Budget Primitif pour l'exercice 2019 par la Commission Finances les 26 Février, 14 et 19 Mars 2019, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :

- taxe d'habitation : 11.82% inchangé
- taxe sur le foncier bâti : 18.97 % inchangé
- taxe sur le foncier non bâti : 42.57 % inchangé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

**2019-18 : Budget Annexe de l'Eau : Approbation du Compte de Gestion 2018**

Il y a lieu d'arrêter le Compte de Gestion du Chef des Finances Publiques concernant le service de l'Eau pour l'exercice 2018.

Le tableau suivant récapitule les grandes masses relatives à l'exécution de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés.

<b>BUDGET EAU</b>	<b>Section d'Exploitation</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	92 665.13 €	95 897.82 €
Dépenses	59 204.98 €	67 532.30 €
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>33 460.15 €</b>	<b>28 365.52 €</b>
Résultat de clôture 2017	23 928.82 €	-3 847.65 €
Affectation du résultat 2017	-23 928.82 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>33 460.15 €</b>	<b>24 517.87 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le Compte de Gestion 2018 du service de l'Eau du Chef des Finances Publiques.

**Adopté à l'unanimité.**

**2019-19 : Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion 2018**

Il y a lieu d'arrêter le Compte de Gestion du Chef des Finances Publiques concernant le Budget Principal pour l'exercice 2018.

Le tableau suivant récapitule les grandes masses relatives à l'exécution de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	4 478 474.85 €	1 411 974.20 €
Dépenses	3 908 976.34 €	1 175 378.19 €
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>569 498.51 €</b>	<b>236 596.01 €</b>
<i>Résultat de clôture 2017</i>	<i>450 674.97 €</i>	<i>16 757.81 €</i>
Incorporation des résultats du budget annexe assainissement 2017	216 974.83 €	160 231.19 €
<i>Résultat de clôture cumulé 2017</i>	<i>667 649.80 €</i>	<i>176 989.00 €</i>
Affectation du résultat 2017	- 667 649.80 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>569 498.51 €</b>	<b>413 585.01 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le Compte de Gestion 2018 du Budget Principal du Chef des Finances Publiques.

**Adopté à l'unanimité.**

*M DURAND quitte la salle et propose au doyen d'âge de présider la séance.*

### **2019-20 : Budget Annexe de l'Eau : Vote du Compte Administratif 2018**

M DURAND quitte la salle et Mme BESANÇON prend la présidence.

M. ROCHE présente le Compte Administratif du budget annexe du service de l'Eau de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2018.

Dans son étude du 19 Mars 2019, la Commission Finances a constaté que les écritures du Compte Administratif étaient identiques à celles retracées au Compte de Gestion du Chef des Finances Publiques.

<b>BUDGET EAU</b>	<b>Section d'Exploitation</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	92 665.13 €	95 897.82 €
Dépenses	59 204.98 €	67 532.30 €
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>33 460.15 €</b>	<b>28 365.52 €</b>
Résultat de clôture 2017	23 928.82 €	-3 847.65 €
Affectation du résultat 2017	-23 928.82 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>33 460.15 €</b>	<b>24 517.87 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le Compte Administratif 2018 du service de l'Eau.

**Adopté à l'unanimité des votants (3 abstentions).**

*M DURAND reprend la présidence de séance.*

### **2019-21 : Budget Annexe de l'Eau : affectation des résultats 2018**

Considérant le compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de clôture 2018 au Budget Primitif 2019 du Service de l'Eau comme suit:

- l'excédent d'exploitation de 33 460.15 € affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents d'exploitation capitalisés »
- l'excédent d'investissement de 24 517.87 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité des votants (3 abstentions)**

*M DURAND quitte la salle et propose au doyen d'âge de présider la séance.*  
Arrivée de M.LOUREIRO.

### **2019-22 : Budget Principal : Vote du Compte Administratif 2018**

M. ROCHE présente le Compte Administratif du Budget Principal de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2018.

Dans son étude du 14 Mars 2019, la Commission Finances a constaté que les écritures du Compte Administratif étaient identiques à celles retracées au Compte de Gestion du Chef des Finances Publiques.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	4 478 474.85 €	1 411 974.20 €
Dépenses	3 908 976.34 €	1 175 378.19 €
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>569 498.51 €</b>	<b>236 596.01 €</b>
<i>Résultat de clôture 2017</i>	<i>450 674.97 €</i>	<i>16 757.81 €</i>
Incorporation des résultats du budget annexe assainissement 2017	216 974.83 €	160 231.19 €
<i>Résultat de clôture cumulé 2017</i>	<i>667 649.80 €</i>	<i>176 989.00 €</i>
Affectation du résultat 2017	- 667 649.80 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>569 498.51 €</b>	<b>413 585.01 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le Compte Administratif 2018 du Budget Principal.

**Adopté à l'unanimité des votants (4 abstentions).**

*M DURAND reprend la présidence de séance.*

### **2019-23 : Budget Principal : affectation des résultats 2018**

Considérant le compte administratif 2018 du budget principal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de clôture 2018 au Budget Primitif 2019 comme suit:

- l'excédent de fonctionnement de 569 498.51 € affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- l'excédent d'investissement de 413 585.01 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité des votants (4 abstentions).**

### **2019-24 : Autorisation de programme – Crédit de paiement : travaux sur réseau d'eau potable**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant la nécessité d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement des projets suivants : travaux sur le réseau d'eau potable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les projections suivantes :

Autorisation de programme: travaux réseau d'eau potable

Nature	Total	2016 Chantegrille	2017 Cigales	2018 Cigales + Poiriers	2019 Poiriers	2020 Bouclage Fourneaux	2021 Clos Renard
Dépenses (TTC)	451 693 €	58 260 €	73 603 €	2 228 €	109 603 €	133 000 €	75 000 €
Dépenses (TTC)	451 693 €	58 260 €	73 603 €	2 228 €	109 603 €	133 000 €	75 000 €
Recettes	451 693 €	58 260 €	73 603 €	2 228 €	109 603 €	133 000 €	75 000 €
Autofinancement	273 693 €	58 260 €	73 603 €	2 228 €	59 603 €	40 000 €	40 000 €
Emprunt	178 000 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	93 000 €	35 000 €

**Adopté à l'unanimité .**

### **2019-25 : Autorisation de programme – Crédit de paiement : Cerisaie**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant la nécessité d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement des projets suivants : travaux de voirie « la Cerisaie »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les projections suivantes :

Autorisation de programme: travaux de voirie "La Cerisaie" (opération 1604)

Nature	Total	2016	2017	2018	2019
Dépenses (TTC)	166 326 €	40 154 €	45 670 €	39 684 €	40 818 €
Dépenses (TTC)	166 326 €	40 154 €	45 670 €	39 684 €	40 818 €
Recettes	166 326 €	40 154 €	45 670 €	39 684 €	40 818 €
Autofinancement	166 326 €	40 154 €	45 670 €	39 684 €	40 818 €
Emprunt	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**Adopté à l'unanimité.**

### **2019-26 : Budget Annexe de l'Eau : Vote du Budget Primitif 2019**

Le budget prévisionnel a été étudié lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 7 Mars 2019 et par la Commission Finances lors de la séance du 19 Mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et par opérations pour la section d'investissement,
- d'adopter le Budget Primitif 2019 du Service de l'Eau, dont les grandes masses sont les suivantes :

## Section d'Exploitation

Article	Budget 2019
002 - Déficit antérieur reporté (Fonct.)	0,00 €
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 400,00 €
CHAP 012 - CHARGES DE PERSONNEL	12 000,00 €
CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES	6 100,00 €
023 - Virement à la Section Investissement	17 000,00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	36 000,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	5 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES d'EXPLOITATION</b>	<b>91 500,00 €</b>

Article	Budget 2018
CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	78 000,00 €
CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 400,00 €
CHAP 77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 100,00 €
002 - EXCEDENT REPORTE	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES d'EXPLOITATION</b>	<b>91 500,00 €</b>

## Section d'Investissement

Article	RAR 2018	Crédits 2019
002 - Déficit reporté	0,00 €	0,00 €
Chap. 23- Immobilisations en cours	10 352,27 €	157 000,00 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	16 950,00 €
Chap. 022 - Dépenses imprévues		17 997,73 €
Chap.040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	6 100,00 €
Chap.041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	19 900,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 352,27 €</b>	<b>217 947,73 €</b>

Restes à réaliser 2018 + Crédits 2019

228 300,00 €

Article	Budget 2019
001 - Excédent reporté	24 517,87 €
Chap. 13 - Subventions d'investissement	0,00 €
Chap. 16 - Emprunts reçus	77 521,98 €
Chap. 27 - Autrs immo. Financières	19 900,00 €
Chap. 10 - Dotations Fonds divers Réserves	33 460,15 €
Chap. 021 - Virement de la Section d'Exploitation	17 000,00 €
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	36 000,00 €
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	19 900,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>228 300,00 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

### 2019-27 : Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2019

Le budget prévisionnel a été étudié lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 7 Mars 2019 et par la Commission Finances lors des séances des 28 Février, 14 et 19 Mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **A l'unanimité des votants (4 abstentions)**, d'adopter le Budget Primitif 2019 en section de fonctionnement tel que présenté ci-après,
- **A l'unanimité** d'adopter le Budget Primitif 2019 en section d'investissement tel que présenté ci-après,

## Section de Fonctionnement

CHAPITRE	Budget 2019
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 139 300,00 €
CHAP 012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 226 250,00 €
CHAP 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	156 500,00 €
CHAP 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	196 260,00 €
CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES	96 700,00 €
CHAP 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 620,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	283 720,00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	264 650,00 €
CHAP 022 - DEPENSES IMPREVUES	15 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 381 000,00 €</b>

CHAPITRE	Budget 2019
013 - ATTENUATION DE CHARGES	15 000,00 €
CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	481 670,00 €
CHAP 73 - IMPOTS ET TAXES	3 152 650,00 €
CHAP 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	600 600,00 €
CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	36 950,00 €
CHAP 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 530,00 €
CHAP 042- OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	69 600,00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 381 000,00 €</b>



## Section d'Investissement

OPERATIONS	RAR 2018	Crédits 2019
1501 - Urbanisme	1 636,80 €	17 100,20 €
1505 - Bâtiments		8 000,00 €
<b>OPERATIONS 2015</b>	<b>1 636,80 €</b>	<b>25 100,20 €</b>
1601 - Equipements divers		8 000,00 €
1604 - Voirie et Mobilier urbain		41 000,00 €
1605 - Bâtiments	5 340,00 €	60 000,00 €
<b>OPERATIONS 2016</b>	<b>5 340,00 €</b>	<b>109 000,00 €</b>
1701 - Urbanisme	1 650,00 €	
1705 - Bâtiments	19 451,89 €	4 300,11 €
<b>OPERATIONS 2017</b>	<b>21 101,89 €</b>	<b>4 300,11 €</b>
1802- Equipt des Serv. Techniq. 2018	2 340,00 €	
1803 - Bâtiments 2018	54 700,00 €	50 000,00 €
1804 - Equipements divers 2018	4 677,60 €	
1805 - Urbanisme et Foncier 2018	13 776,64 €	
1806 - Voirie et Mobilier urbain 2018	167 626,64 €	191 000,12 €
<b>OPERATIONS 2018</b>	<b>243 120,88 €</b>	<b>241 000,12 €</b>
1901- Police Municipale		15 400,00 €
1902 - Bâtiments 2019		195 000,00 €
1903 - Urbanisme et Foncier 2019		65 800,00 €
1904 - Equipements 2019		160 700,00 €
1905 - Affaires scolaires 2019		1 950,00 €
1906 - Voirie et Mobilier urbain 2019		960 000,00 €
<b>OPERATIONS 2019</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 398 850,00 €</b>
16 - Remboursement d'emprunt		258 200,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections		69 600,00 €
041 - Opérations patrimoniales		10 000,00 €
45818 - Dépenses d'exploitation Assainissement		11 100,00 €
45819 - Dépenses d'investissement Assainissement		101 900,00 €
020 - Dépenses imprévues		75 750,00 €
<b>DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>271 199,57 €</b>	<b>2 304 800,43 €</b>

Dépenses d'investissement 2019

2 576 000,00 €

(Restes à réaliser + nouveaux crédits)

OPERATIONS	Produits à recevoir 2018	Crédits 2019
001 - Résultat d'investissement reporté		413 585,01 €
10 - Dotations Fonds divers réserves	0,00 €	1 019 974,99 €
13 - Subventions d'équipement	13 400,00 €	395 170,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		283 720,00 €
024- Produit des cessions	0,00 €	62 500,00 €
040 - Opér. d'ordre entre sections	0,00 €	264 650,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	10 000,00 €
45828 - Recettes d'exploitation Assainissement		11 100,00 €
45829 - Recettes d'investissement Assainissement	0,00 €	101 900,00 €
<b>RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 400,00 €</b>	<b>2 562 600,00 €</b>

Recettes d'investissement 2018

(Produits à recevoir + nouveaux crédits)

2 576 000,00 €

## PERSONNEL

### **2019-28 : Prime de gratification pour une stagiaire**

La collectivité accueille, depuis le 11 décembre 2018 et jusqu'au 24 avril 2019 (pour une durée totale de 60 jours), une personne en qualité de stagiaire, qui suit une formation d'assistance de ressources humaines, dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Durant son stage, l'intéressée a fait preuve d'un fort investissement et de par sa présence, a permis la mise à jour de toutes les fiches de poste, de la mise en place des entretiens professionnels et de l'élaboration d'un règlement intérieur pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lui octroyer une prime de gratification pour un montant de 500 €. Ce montant est inscrit au budget à l'article 64138.

**Adopté à l'unanimité .**

## ENFANCE

### **2019-29 : Participation communale aux séjours des enfants dans une commune extérieure**

Le Conseil municipal avait délibéré en Décembre 2016, sur la participation communale aux séjours des enfants dans une commune extérieure, durant les fermetures du centre sur Chaingy.

Dans cette délibération il faisait mention des périodes d'ouverture et de fermeture. Afin de ne pas délibérer chaque année, il est proposé au Conseil municipal de ne pas mentionner précisément les périodes.

Chaque période de fermeture sera définie, au début de chaque année scolaire, et les familles en seront informées.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur la participation communale qui sera versée lors de l'inscription d'enfants cambiens dans une commune extérieure pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant les périodes de fermeture sur la commune de Chaingy.

Cette aide sera basée sur les tranches du Quotient Familial, appliquées à Chaingy. Elle sera versée directement aux familles au vu de la facture acquittée de la structure d'accueil, et sur établissement d'un état à transmettre à la Trésorerie, et production du RIB de la famille concernée. Ces sommes seront imputées sur le compte 658.

La participation communale sera calculée comme suit :

Prise en charge à 50 % de la différence, entre le coût appliqué à Chaingy et celui appliqué dans une autre commune, dans la limite d'un plafond de 200 €/an/enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la participation communale suivant les modalités ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

### **2019-30 : Acceptation d'un don à la commune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par Monsieur Pierre-Michel FOURNIER.

Monsieur Pierre-Michel FOURNIER souhaite faire gracieusement un don à la commune d'un grand orgue destiné à être installé dans l'église de Chaingy. La Commune devra prendre en charge les frais de transfert spécialisé pour cet instrument.

Vu l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le don de l'instrument et la prise en charge des frais y afférents.

**Adopté à l'unanimité .**

L'ordre du jour est épuisé et plus personne ne demande la parole. Monsieur Le Maire lève la séance à 22 h 30.

Le Maire,  
  
Jean Pierre DURAND

